



Veuillez renvoyer ce formulaire à l'adresse suivante :  
Centre de formation des métiers de la terre et de la nature,  
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

**Assurance complémentaire pour les apprentis agricoles et les apprenties ménagères en cas de décès ou d'invalidité suite à un accident**

MAITRE / MAITRESSE D'APPRENTISSAGE		
Nom, Prénom :		Date de naissance :
Adresse :	NP/Lieu :	
Tél :	E-Mail :	
APPRENTI(E) AGRICOLE / APPRENTIE MÉNAGÈRE		
Nom :	Prénom :	Date de naissance :
Début de l'apprentissage :		Fin de l'apprentissage :

**Possibilités d'une assurance complémentaire**  
(Marquez d'une croix la variante choisie)

ASSURANCE COLLECTIVE		
<small>(Cette assurance est confiée à la "SOLIDA" - pas de contrat d'assurance supplémentaire nécessaire)</small>		
<b>Variante 1</b>		
<input type="checkbox"/> Décès CHF 20'000.--	Prime annuelle	CHF 30.--

ASSURANCE AVEC CONTRAT INDIVIDUEL		
<small>(Cette assurance est confiée à la "VAUDOISE", mais chacun est libre de conclure une telle assurance auprès d'une autre compagnie, la prime peut alors différer.)</small>		
<small>Conditions générales : <a href="https://www.vaudoise.ch/docs/default-source/documents-commerciaux/cga/cga_claa_fr_18-05-2017.pdf?sfvrsn=aff47810_25">https://www.vaudoise.ch/docs/default-source/documents-commerciaux/cga/cga_claa_fr_18-05-2017.pdf?sfvrsn=aff47810_25</a></small>		
<b>Variante 2 *</b>		
<input type="checkbox"/> Garantie décès 3x le salaire AVS annuel Garantie invalidité variante B (350%) 3x le salaire AVS annuel Indemnité journalière 10% du salaire AVS dès le 15 <sup>ème</sup> jour Indemnité journalière spéciale hospitalisation CHF 50.-- Garantie du tarif et renonciation à la résiliation sur sinistre		Prime annuelle CHF 200.--
<small>* Exemple versement capitaux décès et invalidité au verso</small>		

Durée du contrat :	3 ans avec clause de résiliation annuelle
--------------------	---

Date d'entrée en vigueur : _____	<i>avec renouvellement tacite</i>
----------------------------------	-----------------------------------

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## **Assurance complémentaire pour les apprentis agricoles Canton de Fribourg**

### **Exemple pour couverture décès – selon salaire AVS**

*Exemple basé sur un salaire annuel de CHF 15'000.--  
(couverture assurée 3x le salaire AVS annuel)*

<b>Salaire AVS annuel</b>	<b>Progression</b>	<b>Versement effectif (progressif)</b>
CHF 15'000.--	3x salaire AVS	CHF 45'000.--

### **Exemple pour une invalidité à 100% – selon salaire AVS avec progression 350% (variante B)**

*Exemple basé sur un salaire annuel de CHF 15'000.--  
(couverture assurée 3x le salaire AVS annuel)*

<b>Degré invalidité selon l'échelle des membres</b>	<b>Progression</b>	<b>Versement effectif (progressif)</b>
100%	350%	CHF 157'500.--